

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 mars 2020

7^{ème} Commission

N° CP-2020-3-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et
des publics

CHÂTEAUX ET MERVEILLES SAISON CULTURELLE DANS LES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

Résumé : En prélude à la mise en place de la future Collectivité européenne d'Alsace (CeA), il vous est proposé d'acter la création et la mise en œuvre en 2020 d'une saison culturelle dans les châteaux forts haut-rhinois à travers une programmation culturelle pluridisciplinaire visant à renforcer leur attractivité et leur rayonnement à l'échelle de tout le territoire, en lien avec le Département du Bas-Rhin.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions financières de partenariat à intervenir avec la Fondation du Patrimoine d'une part et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et M. John HOWE d'autre part, ainsi qu'une convention-type concernant les autres projets de partenariat.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 14 février 2020.

1- Le contexte

Depuis de nombreuses années, le Département du Haut-Rhin mène une politique volontariste en faveur de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine castral. À l'origine, inscrite dans un partenariat avec l'État, la Région et les propriétaires des châteaux forts (communes), cette politique départementale relève des nouveaux dispositifs en vigueur dans le cadre du « Plan Patrimoine 68 » et des « Veilleurs de châteaux ». Cette priorité est partagée avec le Bas-Rhin dans le cadre d'une stratégie castrale, commune, à l'articulation des politiques culturelles et touristiques visant à mieux connaître les châteaux (axe 1), les préserver (axe 2) et les valoriser (axe 3).

Le Département mobilise d'importants crédits d'investissement pour favoriser l'entretien, la préservation et la valorisation de ces édifices patrimoniaux contribuant ainsi au développement de l'attractivité culturelle et touristique des territoires. Son action vise à familiariser à la richesse de l'héritage des générations précédentes, à permettre au plus grand nombre, notamment aux jeunes générations actuelles et futures, d'y trouver des éléments d'éducation et de loisirs.

Fort de cet engagement indéfectible, il paraît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce soutien en élargissant le champ d'intervention de notre collectivité à l'animation de ce patrimoine séculaire afin d'en révéler toute la beauté.

C'est ainsi que le Département du Haut-Rhin souhaite, en lien avec son homologue du Bas-Rhin, initier une saison culturelle dans les châteaux forts d'Alsace courant 2020 en organisant différents événements culturels pluridisciplinaires, ce qui, symboliquement, pourrait constituer une belle préfiguration de la renaissance de l'Alsace avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) à partir du 1^{er} janvier 2021.

Si chaque Département gardera la maîtrise de sa programmation et des modalités de sa mise en œuvre, il est néanmoins souhaitable que celle-ci s'articule autour d'un même esprit, favorisant ainsi une identification et une communication unifiées.

2- Une saison culturelle dans les châteaux forts d'Alsace

Dans le Haut-Rhin, cette première saison culturelle dans les châteaux forts d'Alsace, prévue d'avril à novembre, pourrait se décliner comme suit, étant précisé que l'ensemble de la programmation n'est pas encore finalisé à ce jour :

- Un démarrage avec le lancement de la 2^{ème} édition de l'événement « Collèges aux châteaux » dont la date a été fixée au 30 avril 2020, veille de la journée du 1^{er} mai, journée d'ouverture des châteaux forts d'Alsace, qui devrait rassembler cette année douze collèges, soit environ 800 collégiens (deux classes maximum par établissement) autour d'une dizaine de châteaux, avec la participation et le soutien d'Alsace Destination Tourisme (ADT), d'Archéologie Alsace et de la Fondation du Patrimoine ; le partenariat avec la Fondation du Patrimoine sera formalisé dans une convention financière, jointe en annexe 1, en vue du versement en faveur du Département d'une aide de 5 000 €.

Dans le même temps, un concours photos sur les réseaux sociaux (Instagram) sera proposé aux collégiens âgés de 11 à 15 ans, d'avril à septembre, en lien avec l'Éducation Nationale, et à ce titre en articulation avec la politique pour la réussite éducative de tous (P.R.E.T) du Haut-Rhin.

- Un temps fort durant l'été 2020 : John HOWE, illustrateur canadien, ayant notamment accompli une partie de ses études à l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, connu pour être le directeur artistique de la saga « Le Seigneur des Anneaux » et le « Hobbit », a donné son accord pour qu'une exposition soit montée du 1^{er} juillet au 31 août 2020 dans le château de la Neuenbourg à Guebwiller, autour d'une cinquantaine de dessins originaux dont une partie d'inédits.

Cette exposition, co-organisée avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, s'inscrit dans une convention de partenariat et de financement jointe en annexe 2 au rapport. A ce titre, le Département prendra en charge l'ensemble des frais liés au transport, à l'assurance et à la mise à disposition des œuvres, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller assurant l'accueil et l'organisation de l'exposition ainsi que la communication autour de cet événement.

- D'autres manifestations sont d'ores et déjà prévues parmi lesquelles :

- un concert de musique électro qui se déroulera le 4 juillet 2020 au château du Hohlandsbourg, organisé en partenariat avec la Fédération Hiéro Colmar et le collectif mulhousien Bass Room ;
- la projection immersive du film « *Dracula* » de Francis FORD COPPOLA en VOST, au château du Landskron le 17 juillet, en partenariat avec l'Association mulhousienne Out of cinéma ;
- une création chorégraphiée par un collectif d'une dizaine de danseurs du ballet de l'Opéra national du Rhin fin juillet et/ou fin août au château de Kaysersberg, et possiblement au château de Lörrach ;
- un concert de musique classique « *De ténèbres et de lumières* » programmé le 12 septembre 2020 au château du Hohlandsbourg, avec les grands noms de la musique classique dont VIVALDI, MOZART, CHOPIN, BIZET et une création contemporaine du compositeur Pierre THILLOY, sous la direction de David HURPEAU avec l'ensemble SIL, Quentin VOGEL (violon), Elodie LEFEBVRE (clarinette) et Greta KOMUR (mezzo soprano) ;
- en lien avec l'édition 2020 du festival de contes et art du récit « *VOOLP* » (Vos oreilles ont la paroles), deux spectacles de conte seront proposés sur site par la Médiathèque départementale du Haut-Rhin au mois d'octobre ;
- une exposition sur les châteaux forts japonais ainsi que des projections/conférences sur les châteaux dans l'œuvre de Hayao Miyazaki, dans le cadre des financements du Département au CEEJA, début novembre ;
- afin de valoriser l'action des veilleurs de châteaux haut-rhinois, bas-rhinois et allemands, ainsi que les bénévoles des associations œuvrant à la préservation des châteaux, la Passerelle de Huningue serait pressentie pour accueillir une exposition de leurs portraits, d'après les collages grand format en noir et blanc réalisés par JR ;
- une série de petites expositions virtuelles sur les châteaux forts sur le site et la page Facebook des archives départementales, à partir des collections des archives départementales ;
- un concert jeune public proposé par l'ensemble Artefact au château du Wineck à Katzenthal (à confirmer).

Cette programmation est susceptible d'évoluer en fonction de la disponibilité et des opportunités qui se présenteront concernant tant les intervenants que les lieux de diffusion.

- Par ailleurs, des spectacles sons et lumières seront organisés dans des châteaux forts (2 soirs dans chaque château), opération entièrement financée et organisée par l'ADT. La société AX Exciters, qui a réalisé ce type d'évènement notamment sur la cathédrale de Strasbourg, a été sélectionnée dans le cadre d'un marché porté par l'ADT.

Dans le Haut-Rhin, le son et lumière, qui sera travaillé avec John HOWE se déroulera au château de Ferrette. Un dôme numérique d'une quarantaine de places viendra compléter l'animation et pourra circuler dans une dizaine de châteaux alsaciens (la liste sera définie prochainement en prenant soin d'une répartition territoriale équilibrée).

Ces événements seront financés sur les crédits inscrits au BP 2020 à hauteur de 80 000 €, complétés par les lignes d'actions culturelles de la lecture publique et des archives. Les projets nécessitant le versement d'une subvention seront présentés, au fur et à mesure, à l'approbation de la Commission permanente. En tant que de besoin, une convention de partenariat pourra être signée avec le propriétaire/le gestionnaire du site où se déroulera la manifestation et, si nécessaire, avec l'intervenant, dont le modèle est joint en annexe 3.

En conclusion, il est proposé :

- de prendre acte de la mise en œuvre de la saison culturelle dans les châteaux forts d'Alsace en 2020 et de la programmation proposée à ce titre,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions financières de partenariat à intervenir avec :
 - la Fondation du Patrimoine (annexe 1),
 - la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et John HOWE (annexe 2), et à verser à John HOWE une indemnité forfaitaire de 13 500 € maximum correspondant à la durée de mise à disposition des œuvres telle que définie à l'article 2.4 de la convention, recouvrant l'indemnité des frais de location pour la mise à disposition des œuvres, les droits d'auteur et les dépenses personnelles de l'Artiste durant l'exposition (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration),
- d'approuver le modèle de convention de partenariat à intervenir avec le propriétaire/le gestionnaire du château et, si nécessaire, avec l'intervenant, et de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir dans ce cadre pour permettre le déroulement des manifestations programmées dans le cadre de la saison culturelle dans les châteaux forts d'Alsace en 2020 (annexe 3), étant précisé que les subventions départementales spécifiques qui seraient versées dans ce cadre devront faire l'objet, avant toute signature de convention, d'une délibération particulière les octroyant,
- de préciser que la recette d'un montant de 5 000 € au profit du Département du Haut-Rhin concernant la participation financière de la Fondation du Patrimoine pour les frais induits par l'opération « Collèges aux châteaux » sera versée sur le budget départemental sur l'imputation suivante : Programme L624 imputation 74-311-7478-2376-371.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT